

Nouméa, le 30 Septembre 2021

## **GESTION CATASTROPHIQUE DU VARIANT DELTA AU CP DE NOUMÉA**

### **I - Contexte local face à la Pandémie Mondiale :**

Depuis le début de la Pandémie mondiale, la Nouvelle Calédonie, Pays d'Outre-mer Suis-generis, a su se préserver contre le virus Covid19, grâce à une politique sanitaire locale très stricte à l'accès à nos frontières. Après 2 ans de Covid-Free, le variant Delta a réussi à pénétrer nos frontières, et à s'installer sur notre territoire. C'est ainsi, que le week-end du 4 et 5 Septembre 2021, les autorités administratives de la Nouvelle Calédonie ainsi que le représentant de l'Etat, annoncent à la population Calédonienne, que le variant Delta est désormais bien présent et que de ce fait, le pays entrait en confinement stricte, à compter du Lundi 6 Septembre 2021.

### **II - Lancement du confinement au CP de Nouméa :**

Suite à l'annonce officielle de confinement stricte, dès le 06 Septembre, la Direction a toute de suite mis en place, les précédentes mesures de confinement :

- ✓ Rappel des gestes barrières (affichage, mails, consignes orales),
- ✓ Suspensions de toutes les activités au sein du CP (parloirs, cours, travaux, formations...),
- ✓ Transformation du Quartier Femmes (MA/CD) en un Quartier de Quatorzaine, pour les détenus arrivants de l'extérieur (permissions ou entrants). Les détenues Femmes, ont elles, été transférées dans les Unités de Vie Familiales, et le Quartier Arrivants est réservé aux détenus déjà incarcérés, qui auront été testés positifs, ou présenteraient des symptômes de la COVID19,
- ✓ Appel à candidature pour 4 surveillants dédiés à la quatorzaine, à la condition d'être vaccinés,
- ✓ Mise à disposition dans les postes de masques chirurgicaux pour les détenus qui auront à faire des déplacements en dehors de leur quartier, ainsi que, dans le bureau des surveillants de quartier : du gel hydro alcoolique, du savon pour les postes avec lavabo, du Divosan en spray pour désinfecter les surfaces bureautiques, et des essuie-mains,
- ✓ 1 lot de 6 masques UNS1 en dotation individuelle fourni par l'Administration Pénitentiaire pour le personnel
- ✓ une blouse et masques chirurgicaux, ainsi que des gants en latex en + pour les surveillants retenus pour la quatorzaine.

#### **Par contre :**

- ✗ Le sport collectif a été maintenu pour l'ensemble des quartiers de la détention
- ✗ Aucun protocole professionnel n'est diffusé en cas de découverte de cas positifs au sein du personnel ou au sein de la détention (hors détenus entrants).

### **III – Ingérence, désillusion et départ de la contamination intra-muros :**

#### **❖ 1er week-end du confinement (11 et 12 Septembre 2021) :**

2 collègues symptomatiques et une collègue asymptomatique, ont été dépistés positifs durant leurs services respectifs.

Notre Direction n'a pas jugée utile à ce moment là, d'effectuer un test antigénique aux surveillant(e)s de leurs brigades, et d'en proposer à ceux qui auraient été en contact avec eux avant le 06 Septembre, ni même, de prendre la température de ces mêmes surveillant(e)s avant leurs prises de services.

Bien au contraire, le reste de la brigade et les brigades qui, soit étaient en poste avec eux avant l'annonce du confinement, ou soit les chevauchaient, ont été invitées à poursuivre leur service, avec pour unique consigne, le rappel des gestes barrières.

Ainsi, le Lundi 13 Septembre, soit, 8 jours après la mise en place du confinement dans le pays, notre Direction diffuse à l'ensemble du personnel, le protocole qu'ils ont (enfin) établi pour le CP de Nouméa.

Le personnel déjà en arrêt, et informé, à maxima, 3 jours après la diffusion de ce protocole, que conformément à celui-ci, si leur médecin, n'appose pas la mention COVID sur l'arrêt maladie lorsque celui-ci est en lien avec l'infection pandémique en cours, alors l'agent est sanctionné par le jour de carence.

**Nous rappelons à notre Direction, que cette mention sur le certificat d'arrêt de travail, est purement ILLÉGALE car elle porte atteinte au Secret Médical du patient, et que le protocole du CP de Nouméa n'est pas au-dessus de la loi.**

**Seul le médecin du travail est habilité à connaître notre état de santé, et à transmettre les informations nécessaires à notre Employeur, selon la limite des droits de chacune des parties.**

#### **❖ 2<sup>ème</sup> week-end de confinement ou la Naissance d'un cluster en détention :**

Notre Direction, ayant minimisé la gravité de la situation concernant les premiers cas covid19 dépistés sur le personnel de surveillance, a ainsi omis d'anticiper les répercussions sur la population pénale en détention, mais aussi, sur la contamination du reste du personnel.

C'est ainsi, que le Dimanche 19 Septembre 2021, le Centre de Détention Ouvert du CP de Nouméa, recense son 1<sup>er</sup> détenu testé positif à la Covid19.

Malgré les risques de contamination, l'Officier du secteur, a poursuivi les mutations du quartier dédié au confinement vers le CDO, **avant la fin de la semaine et sans avoir effectué le test antigénique de sortie.**

Le Lundi 27 Septembre, le personnel de l'UCSA, alors qu'il effectuait le dépistage de fin de semaine sur 3 détenus du CDO, était dépité de constater, que 2 de ces détenus mutés trop tôt, soient positifs aux tests antigéniques, car cela présage alors, que leurs co-détenus de cellule ont été contaminés.

## **IV – Réactivité de la Direction :**

Suite à l'incontestable cluster qui s'est installé au CDO depuis le 19 Septembre 2021 :

- le Lundi 27 Septembre 2021, la Direction décide enfin de suspendre le sport collectif pour tous les quartiers, et,
- le Mardi 28 septembre, **soit 22 jours après le 1<sup>er</sup> jour de confinement**, notre chère Direction équipe enfin le personnel de surveillance de l'UCSA, des Extractions, et du CDO, des EPI adaptés à la contagiosité de l'épidémie qui s'installe au sein de la détention.

## **V – Conséquences de la négligence de la Direction du CP de Nouméa :**

### **Incidence sur le Personnel de surveillance :**

- Plusieurs surveillant(e)s ont été contaminé(e)s au travail par effet domino, l'un d'entre nous est aujourd'hui en réanimation.
- Psychologiquement et physiquement, le poids du manque d'effectif lié à la pandémie, pèse de + en + sur le personnel de surveillance
- Les services de nuit s'improvisent entre 9 à 10, au grès des absences et retour Covid19
- Les surveillant(e)s affectés aux quartiers de quatorzaine et de confinement, sont débordés
- Les surveillant(e)s ne sont pas des professionnels de santé, et ils sont exposés au virus, sans que notre hiérarchie ne lui témoigne, ni compassion, ni aucune sympathie pour les encourager à tenir le coup
- Surcharge de travail pour l'ensemble du personnel en détention (surveillance et médical)
- Stress et pression psychologique affligés par le Directeur, le Chef de Détention, son Adjointe, et de l'officier en charge du CDO, sur les surveillant(e)s en présentiel, pour tenter de résorber l'hémorragie créée de leurs propres erreurs de gestion de la crise sanitaire :
  - L'ELSP se retrouve à couvrir les postes en détention
  - L'équipe extraction se retrouve à couvrir les postes en longues journées UCSA le weekend
  - Une D.E est remise à un surveillant non affecté à l'équipe extraction médicale, et qui ne souhaite pas sortir en extraction de dernière minute (retour d'hospit'), du fait de l'obligation demandée par les hôpitaux, de faire le test antigénique afin de pouvoir accéder à leurs locaux.
  - Le Chef de détention impose la gestion du quartier par les surveillant(e)s en service posté, qui n'ont pas postulé à ce poste, et sans même avoir fourni de protocole ou de fiche Pro sur la gestion d'un secteur COVID
  - La gestion de ce secteur « cluster » par les surveillant(e)s de service posté, risque de contaminer les 5 autres quartiers de la détention, puisque les surveillant(e)s postés sont affectés chaque jour sur des postes différents du précédent : La Direction répète son erreur et favorise la propagation du virus sur la population pénale.

### **Incidence sur la Population Pénale :**

- Un cluster est né au Centre de Détention Ouvert
- Le quartier de quatorzaine commence à saturer du fait du cluster intra-muros

- Celui-ci n'est pas sécuritaire car pas adapté aux profils des détenus Hommes mutés du CDO : la barrière périmétrique n'étant que sur 3 côtés du « carré », la cour de promenade, donne directement sur le parking près de la plage.
- Augmentation de détenus contaminés par effets dominos
- Augmentation des dépistages antigéniques
- Stress lié à la contamination en dehors du sas de quatorzaine

## **VI - Conclusion :**

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s, demande à la Direction du CP de Nouméa, ainsi qu'au Chef de détention, à son Adjointe et à l'Officier en charge du CDO, de soutenir les surveillant(e)s dans cette épreuve, d'avoir de la reconnaissance et de l'humilité pour ces personnes qui prennent le risque à chaque service, de se retrouver en Réanimation, et de transmettre la maladie à leurs proches, leurs parents, leurs enfants, parce qu'ils se retrouvent en contact direct avec des cas positifs au Variant Delta.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s du CP de Nouméa, exhorte la Direction, de se remettre en question, **car à l'heure actuelle, la gestion de la crise Covid19 Intra-muros est lamentable :**

Le personnel de surveillance, le personnel médical et les détenus, font les frais aujourd'hui, de vos décisions improvisées de dernières minutes.

En effet, **vous avez eut 2 ANS :**

- Pour vous préparer à la gestion de l'épidémie en détention
- Pour élaborer un protocole sanitaire adapté à nos infrastructures
- Pour mettre en place des fiches Pro afin de prévenir de chaque situation si cluster détecté

**Le fait que le Personnel de Surveillance en service et la Population Pénale en détention n'aient pas été préservé de l'extrême contagiosité du Variant Delta dans les murs du CP de NOUMEA, devrait vous inciter à cesser d'être hautain envers vos Surveillant(e)s et de reconnaître leur professionnalisme et leur dévouement en ce temps de « Guerre ».**